

## Réponse de la ville de Besançon au communiqué d'Athé纳斯

La Ville de Besançon se devait de répondre au communiqué de presse publié par le centre Athé纳斯 suite au départ du lion Hélios du parc zoologique.

Ci-dessous nous sommes repartis de leur communiqué de presse et avons répondu point par point aux erreurs ou imprécisions.

\*\*\*\*

A : Phrase du communiqué d'Athé纳斯

VB : Réponse de la Ville de Besançon

A : Ville de Besançon et le zoo de la Citadelle : des promesses de campagne qui font pschitt.

**VB : L'engagement était double : faire partir les fauves et entamer une réflexion sur le parc zoologique. C'est ce que nous faisons. Moins d'un an après le début du mandat, une démarche à laquelle les associations animalistes sont d'ailleurs conviées est lancée. L'éthologue qui fera le diagnostic de la situation sera choisi mi-juin, le lion vient de partir. Nous faisons ce à quoi nous nous étions engagés.**

A : Un fauve de plus vient d'être orienté vers un parc animalier. La question se pose : la Mairie s'est-elle encore fait manipuler par l'EAZA, Syndicat de la Captivité Organisée, ou révisé-t-elle ses ambitions à la baisse au détriment du bien-être des animaux ?

**VB : La ville ne se fait manipuler par personne, ne révisé pas ses ambitions. Elle s'appuie sur la science, les associations pro et anti zoo pour mener une réflexion qu'aucune autre collectivité ne mène à ce jour et qui met le bien-être animal au centre des préoccupations.**

Des choses doivent être dites : Ces animaux sont nés en captivité, ils nous ont été confiés dans le cadre de programmes européens de protection pilotés par l'EAZA. Ils ne peuvent être simplement relâchés dans la nature où ils ne survivraient pas

Le seul habitat naturel restant des lions d'Asie est située dans la forêt de Gir, dans l'ouest de l'Inde, où vivent à l'état naturel 674 lions d'Asie.

L'EAZA (Association Européenne des Zoos et Aquariums) qui réunit dans diverses instances les plus grands spécialistes de la faune a pour objectifs : le bien-être

animal et l'organisation des programmes de protection. L'association surveille donc très attentivement les conditions de vie des animaux évoluant en captivité. Le parc animalier d'Amnéville, par exemple, s'est vu retirer son statut de membre permanent en 2015 du fait de son attraction de dressage de félins, Tiger World.

La Ville en tant que membre de l'EAZA se voit confier des animaux dans le cadre de programmes spécifiques. Elle respecte une charte éthique stricte. C'est parce qu'elle la respecte, que 70% des espèces du parc zoologique sont dans des programmes de protection.

A : Nous avons fait une proposition rêvée pour une destination en sanctuaire dans un espace de plus de 10 000m<sup>2</sup> pour Hélios le Lion d'Asie. Proposition pour laquelle les 2/3 du trajet par avion étaient offerts par notre partenaire, gestionnaire de ce sanctuaire, fermé au public, qui mène des projets de développement local, d'aide à l'enfance et de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

VB : Nous étions ouverts à la proposition, avons sollicité les associations animalistes pour qu'en amont d'un potentiel départ elles puissent faire une proposition, avons demandé à l'EAZA si un transfert vers un sanctuaire serait acceptable. L'EAZA nous avait répondu que oui, si les conditions de bien-être étaient respectées, vérifiées.

La proposition d'Athéna évoquait un sanctuaire en Afrique du Sud (sans mention de lieu, de la structure accueillante alors que le lion est d'Asie), avec un enclos à construire de 10 000 m<sup>2</sup> et une partie de transport à financer par la Ville pour un coût minimum de 20000 €. Hélios y serait avec d'autres mâles pour éviter qu'il se reproduise.

Cette proposition n'apportait pas suffisamment de garantie quant au suivi et bien-être d'Hélios. Nous avons préféré l'envoyer dans un parc plus proche avec des compétences vétérinaires avérées, des espaces plus grands et trois femelles. Nous avons choisi la certitude.

A : Au lieu de ça, Hélios, propriété de la Ville de Besançon, va être donné pour rien, et va voir défiler des milliers personnes dans un parc pour remplir les poches d'un businessman.

VB : Hélios n'est pas la propriété de la Ville, il nous est confié dans le cadre d'un programme européen. Son acte de transfert à Besançon mentionne bien qu'il nous est confié dans le cadre d'un programme de conservation (EEP). Nous ne le bradons pas, nous lui offrons plus d'espace et en même temps agrandissons l'espace dévolu aux tigres. Nous améliorons le bien-être des animaux (ici ou ailleurs), concrètement,

progressivement. (En pièce jointe nous vous fournissons le carnet de suivi d'Hélios qui le suit depuis sa naissance et est complétée au fur et à mesure de sa vie)

A : Si la Mairie avait accepté notre proposition pour Hélios, celui-ci aurait été le premier Lion de France détenu dans un zoo appartenant à une collectivité à être sanctuarisé.

VB : Nous étions ouverts à cette option. La proposition d'Athéna n'offrait pas suffisamment de garanties pour le bien-être d'Hélios. Son enclos n'existe pas, il fallait que la Ville le finance, nous n'avions pas de proposition de date de départ envisagée. Il devait partir pour l'Afrique du Sud c'était le seul élément factuel connu.

A : Malgré cette désillusion et tous les efforts fournis en vain pour Hélios, nous espérons que la Mairie écoutera une autre voix que celle de la captivité lucrative pour statuer sur le sort des animaux du zoo municipal et saura saisir les opportunités sérieuses qui lui seront proposées dans le futur.

VB : Voir les zoos comme de simples espaces de captivité lucrative, c'est porter un regard caricatural et daté sur leurs activités. Le parc zoologique moderne c'est :

- un lieu de conservation ex-situ : c'est-à-dire un lieu qui préserve l'animal lorsque son habitat ne permet plus sa vie à l'état sauvage (braconnage, pollution..) et tente, lorsque que c'est possible, de le réintroduire : ibis chauve en Andalousie, apron du Rhône, écrevisse...
- un lieu de conservation in situ : à travers des opérations de restauration de l'habitat. Le zoo accompagne en ce moment la préservation de la couleuvre vipérine dans le Doubs. Avec l'OFB, la LPO, VNF nous prélevons les animaux, les conservons, assurons leur reproduction avant de les réintroduire après les travaux et ce sans aucune visée lucrative.
- Un lieu d'éducation à la protection de la nature et à la biodiversité à travers des parcours éducatifs, des expositions. Plus de 3000 enfants sont chaque année concernés par les actions de médiation du parc zoologique.
- Un lieu qui réinterroge en permanence ses pratiques comme le parc zoologique de Besançon s'y est engagé
- Un lieu dans lequel des professionnels sont dévoués aux animaux.

VB : Enfin, rappelons que nous avons le même objectif : garantir le bien-être animal mais que notre méthode est différente, concertée, scientifique, dépassionnée comme elle doit l'être lorsqu'on est une collectivité qui agit dans l'intérêt du plus grand nombre (animaux compris).